

7,5 tonnes d'ordures ménagères passées à la loupe !

Que trouve-t-on dans les bacs d'ordures ménagères des habitants du territoire ? Préval et ses adhérents ont lancé une caractérisation des ordures ménagères pour le savoir !*



Autopsie des ordures ménagères

Fin 2021, Préval Haut-Doubs et ses adhérents ont réalisé un travail d'identification du contenu des ordures ménagères pendant 3 semaines. Cette campagne de caractérisation, qui s'est déroulée à Préval, a consisté à prélever 15 échantillons provenant de différentes tournées de collecte réparties sur le territoire (l'équivalent de **7,5 tonnes**). Ces collectes ont été ciblées en amont pour être représentatives du territoire en termes géographique et de typologie d'habitat (urbain / pavillonnaire / rural).

Les ordures ménagères ont été quantifiées et **triées en différentes catégories** (emballages, verre, textiles, gaspillage alimentaire...).

*L'objectif de cette campagne était de **connaître la composition des ordures ménagères** du territoire, **d'identifier la part des déchets qui pourrait être évitée, compostée, recyclée**, et de proposer des solutions adaptées aux habitants.*

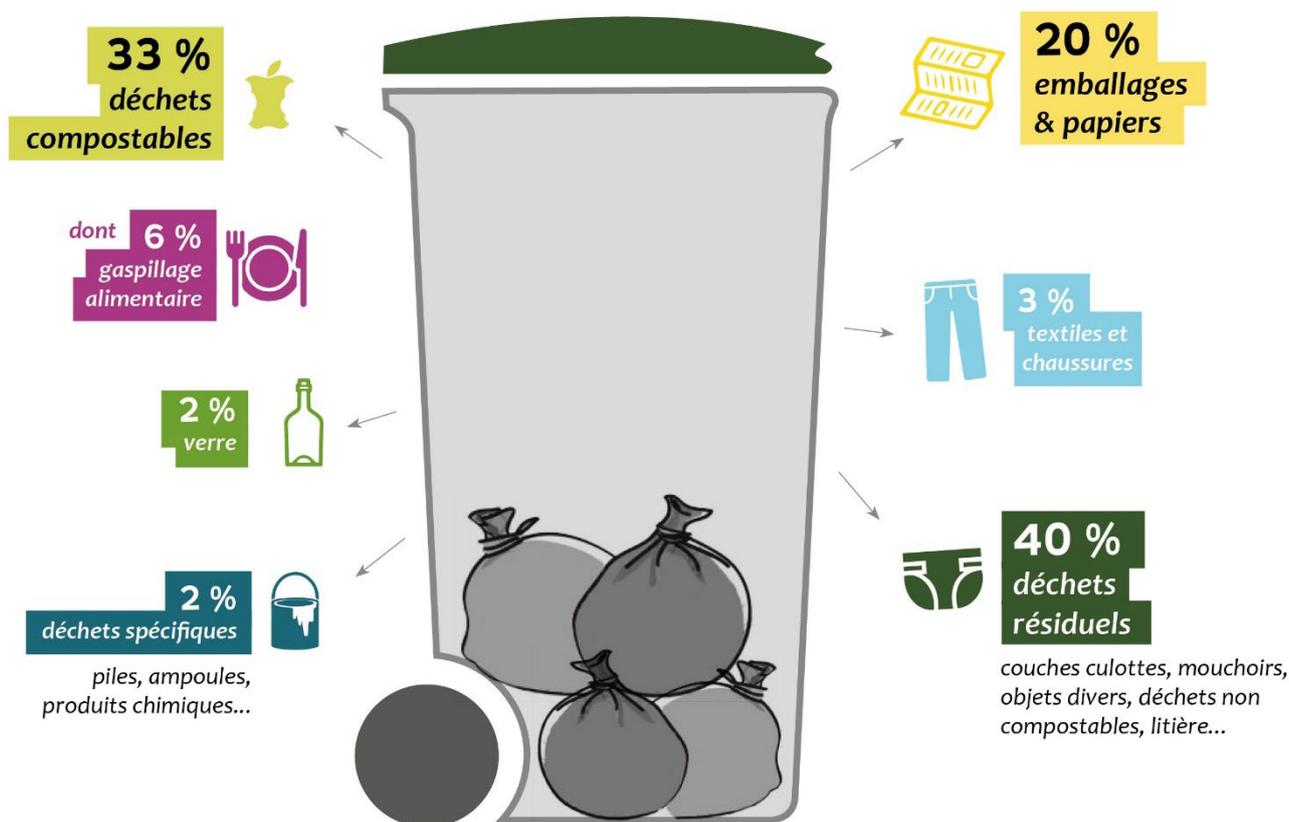
Aujourd'hui, les ordures ménagères représentent seulement 29 % des déchets produits par un habitant (*moyenne nationale : 44 %*), soit 10 points de moins qu'en 2010 : **les habitants privilégient les autres moyens de collecte favorisant le recyclage des matières :**

déchèterie (qui représente 51 % des déchets traités), bac-conteneur de tri (11 %), verre (9 %), textiles (1 %).

**Territoire de Préval : CC Lacs et Montagnes du Haut-Doubs, CC du Grand Pontarlier, SMCOM, CC du Val de Morteau, CC Pays des Portes du Haut-Doubs, CC du Plateau du Russey, CC du Pays de Maîche, CC Pays de Sancey – Belleherbe*

Que trouve-t-on dans les ordures ménagères ?

Résultats des caractérisations 2021



Un habitant du territoire produit 548 kg de déchets par an, dont **158 kg d'ordures ménagères** (donnée 2020).
Une belle performance puisqu'au niveau national ce poids est de 580 kg, dont 254 kg d'ordures ménagères (source ADEME).

Des gestes simples pour alléger le bac d'ordures ménagères

Certains déchets **pourraient être compostés, recyclés ou même évités** grâce à des gestes de prévention :

- **Composter ses biodéchets** (déchets alimentaires et déchets de jardin), qui représentent **un tiers des ordures ménagères**. Ce sont en majorité des déchets de cuisine (restes de repas, épluchures...) qui pourraient être transformés en compost dans un composteur individuel ou collectif, au lieu d'être incinérés. Les collectivités réfléchissent actuellement à la mise en place d'un système de tri et de valorisation adapté à l'ensemble des ménages du Haut-Doubs.
- **Réduire le gaspillage alimentaire** : une partie des biodéchets concerne le **gaspillage alimentaire**, avec des **denrées encore emballées** jetées à la poubelle. Rédiger une liste de course ou mieux conserver ses aliments suivant les dates limite de consommation permettent de raisonner les achats et limiter le gaspillage.
- **Trier les déchets recyclables** (bac-conteneur de tri, borne à verre et à textiles...) et déposer les déchets spécifiques en **déchèterie**.
- **Privilégier les produits réutilisables** : couches lavables, essuie-tout et lingettes démaquillantes en tissu, protections menstruelles lavables, ...